



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 43/2022**

**SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 29 novembre 2022)

Présents : 12

Absents : 6

(Pouvoirs : 3)

**Présents :** Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :**

Claire ANCEL	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Jean-Luc BOHL	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Bertrand DUVAL, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT	

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'afin de permettre de terminer le cycle budgétaire 2022 à l'équilibre au niveau de certains chapitres, il convient d'effectuer quelques ajustements qui sont retracés dans le tableau présenté ci-dessous.

Il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES
DEPENSES		
C/66111-66	1 700,00 €	
C/6541-65	-1 700,00 €	
	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
DEPENSES		
C/217531-21	50 000,00 €	
C/22315-22	-50 000,00 €	
	0,00 €	

## MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 1/2022 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 2 février 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 17/2022 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 15 juin 2022 portant budget supplémentaire 2022,

Vu la délibération n° 33/2022 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 21 septembre 2022 portant Décision Modificative n° 1,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'effectuer quelques ajustements sur le Budget 2022,

**DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES
DEPENSES		
C/66111-66	1 700,00 €	
C/6541-65	-1 700,00 €	
	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
DEPENSES		
C/217531-21	50 000,00 €	
C/22315-22	-50 000,00 €	
	0,00 €	

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 7 décembre 2022,

Le Président,



Pierre MUEL



RÉGIE DE L'EAU  
METZ MÉTROPOLE

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.